



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°112/2023

Objet : Spectacle de Noël 2023 pour les enfants à la Scène Adamoise.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie autonome de la Scène Adamoise.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam souhaite organiser un spectacle de Noël pour les enfants, intitulé « *Le Noël de Lola* » le mercredi 20 décembre 2023, à 15 h à la Scène adamoise, 2 rue de l'Abbé Breuil - 95290 L'Isle-Adam.

Considérant la proposition de la Société SARL Les fêtes surprises Evènements Evokub, 5 rue de Lesseps – 75020 PARIS, pour l'organisation d'un spectacle de cirque sur le thème de Noël, pour un montant forfaitaire et définitif de 1400,00 € HT soit 1680,00 € TTC.

DÉCIDE

- **de signer** avec la Société SARL Les fêtes surprises Evènements Evokub, 5 rue de Lesseps – 75020 PARIS, le devis d'un montant de 1400,00 € HT soit 1680,00 € TTC pour le spectacle intitulé « *Le Noël de Lola* » le mercredi 20 décembre 2023, à 15 h à la Scène adamoise, 2 rue de l'abbé Breuil - 95290 L'Isle-Adam.

L'Isle-Adam, le 5 octobre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20231005-112-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Mise en ligne le 6 octobre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr